



MAIRIE DE NANTERRE

Direction des Affaires juridiques des
Assemblées et de la Commande publique

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Après transmission en Préfecture des Hauts-de-Seine

Le 20 OCT. 2023

et publication ou notification le : 20 OCT. 2023

AR2023-156

Objet : Délégation de fonction et de signature accordée à :
Monsieur Alexis MARTIN
Quatorzième adjoint au Maire

LE MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18, permettant au Maire de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2212-1 qui confère de plein droit le pouvoir de police municipale au Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2212-2 6°, et le code de la santé publique, notamment l'article L 3213-2, permettant de prendre provisoirement les mesures nécessaires contre les personnes atteintes de troubles mentaux dont l'état pourrait compromettre la morale publique, la sécurité des personnes ou la conservation des propriétés,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2213-7 permettant au Maire de pourvoir d'urgence à ce que toute personne décédée soit ensevelie et inhumée décemment,

Vu l'élection de Monsieur Raphaël ADAM en qualité de Maire lors du Conseil municipal du 19 octobre 2023,

Vu l'élection des Adjointes au Maire lors du Conseil municipal du 19 octobre 2023,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité et des services communaux, il est nécessaire d'accorder une délégation de fonctions à Monsieur Alexis MARTIN, Quatorzième adjoint au Maire,

Considérant la nécessité de permettre à Monsieur Alexis MARTIN de signer, lors de ses astreintes, des arrêtés de réquisition de funérarium pour y faire admettre un défunt, et de prévenir les atteintes à la santé et à la salubrité publiques,

ARRETE

Article 1 : Monsieur Alexis MARTIN, Quatorzième adjoint au Maire, est chargé, sous mon contrôle et ma responsabilité, des questions relevant de la Transition écologique et du Patrimoine communal.

Article 2 : La délégation de fonctions définie à l'article 1 du présent arrêté comprend également délégation de signature des courriers, des actes, des décisions et tous documents engageant la commune en matière de :

- Stratégie municipale en faveur de la transition écologique et impulsion dans les politiques publiques
- Plan climat air énergie
- Prévention et gestion des risques majeurs environnementaux, installations classées
- Problématiques liées à la prévention et à la gestion des pollutions (air, bruit, eau...etc)
- Education à l'écologie et au développement durable
- Gestion durable des bâtiments communaux et du domaine public communal
- Suivi et développement des réseaux de chaleur

Article 3 : Le Maire délègue à Monsieur Alexis MARTIN le pouvoir de signer, lors de ses astreintes, des arrêtés de réquisition de funérarium, pour y faire admettre un défunt, et des arrêtés portant admission en soins psychiatriques sans consentement.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine et à l'intéressé.

Nanterre, le 20 octobre 2023



Le Maire de Nanterre

Raphaël ADAM